



asics
**SAINTÉ
LYON**

RÈGLEMENT DE COURSE
ASICS SAINTELYON

EDIION 2024

TABLE DES MATIÈRES

INSCRIPTIONS	3
a. FORMULES	3
b. LIMITES D'ÂGE	3
c. DOSSARDS.....	4
d. TARIFS D'INSCRIPTIONS INTERNET	4
e. GARANTIES.....	5
ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE	7
CONSIGNE SACS / VESTIAIRES / DOUCHES	7
CERTIFICATS MEDICAUX & LICENCES	7
PARCOURS	7
a. ACCOMPAGNATEURS	8
b. CHRONOMETRAGE ET POINTS DE CONTROLE	8
c. SIGNALISATION.....	8
d. DÉPARTS*	8
e. SAS*	9
f. BARRIERES HORAIRES - MISE HORS COURSE	9
g. AUTRES POSSIBILITES DE MISE HORS COURSE.....	10
h. RAVITAILLEMENTS.....	10
i. RAVITAILLEMENT D'ARRIVEE.....	10
SPÉCIFICITÉS LYON SAINTÉLYON	11
a. CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	11
b. RÈGLES DE L'ALLER	11
c. CONDITIONS D'INSCRIPTIONS	11
d. MATÉRIEL OBLIGATOIRE.....	11
e. SACS D'ALLÈGEMENT.....	12
RECOMPENSES	12
SERVICE MÉDICAL	12
UTILISATION D'IMAGE / CNIL / ENGAGEMENT CONTRACTUEL	13
a. RESPONSABILITÉ CIVILE	13
b. UTILISATION D'IMAGE	13
c. CNIL.....	13
d. ENGAGEMENT CONTRACTUEL.....	13

Ce règlement est susceptible d'être modifié jusqu'au jour de l'épreuve.

Merci

DÉFINITION

La « Asics SaintéLyon » est une épreuve pédestre organisée les 29, 30 novembre et 1 décembre 2024 par l'association le CT Lyon répondant à la réglementation des courses hors stade.

L'organisation (accueil, arrivées, vestiaires, podium, village partenaires) se situe à la Halle Tony Garnier – 20, place docteurs Merieux – 69007 Lyon.

La pratique du trail est un sport dangereux par nature, à travers lequel le pratiquant s'expose à un certain nombre de risques et de manière non exhaustive aux chutes et aux blessures corporelles.

Il est entendu que chaque participant à la « **ASICS SAINTÉLYON** » accepte l'existence de ces risques inhérents à la pratique et à la participation à l'événement.

INSCRIPTIONS

a. FORMULES

« La SaintéLyon » propose 5 distances pour 8 formules et une formule enfants :

- _ La LyonSainteLyon 164km - Solo
- _ La SaintéLyon 82Km – Solo / Relais 2 / Relais 3 / Relais 4
- _ La SaintExpress 45Km - Solo
- _ La SaintéSprint 24Km – Solo
- _ La Saintétic 13Km – Solo
- _ La SaintÉpique – Rando 24Km
- _ La SaintéGones – 1 à 4Km
- > BabyGone (2015-2016-2017-2018) : 1km
- > Gone12 (2013-2014) : 2km
- > Gone14 (2011-2012) : 3km
- > Gone16 (2009-2010) : 4km

INTERNET : Nous vous recommandons de vous inscrire sur notre site internet avec un mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit le forfait « garantie annulation » avec une raison médicale (voir conditions dans la rubrique assurance annulation).

Tout engagement est personnel mais le transfert d'inscription est autorisé et se fait directement depuis le compte coureur du cédant. L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre les deux parties.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

b. LIMITES D'ÂGE

Lyon SaintéLyon : 20 ans et plus

SaintéLyon Solo : 20 ans et plus

SaintéLyon Relais 2 : 20 ans et plus

SaintéLyon Relais 3 : 20 ans et plus

SaintéLyon Relais 4 : 20 ans et plus

SaintExpress : 20 ans et plus

SaintéSprint : 20 ans et plus

SaintéTic : 18 ans et plus – Autorisation parentale pour les mineurs

SaintÉpique : 12 ans et plus

SaintéGones : de 6 à 15 ans

c. DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard chasuble. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et ce à titre individuel le :

Vendredi 28 décembre de 12h à 20h et le samedi 30 décembre de 8h à 18h à la Halle Tony Garnier – 20, place docteurs Merieux – 69007 Lyon.

d. TARIFS D'INSCRIPTIONS INTERNET

Lyon SaintéLyon – Départ Lyon (69) - le samedi 30 décembre

2000 premiers dossards* : 190 euros

Dossards restants* : 220 euros

Garantie annulation : 28 euros

Option « Report inscription 2024 » : 20 euros

SaintéLyon Solo – Départ le samedi 30 novembre

2000 premiers dossards* : 92 euros

Dossards restants* : 115 euros

Garantie annulation : 18 euros

Option « Report inscription 2024 » : 15 euros

SaintExpress – Départ le samedi 30 novembre

2000 premiers dossards* : 62 euros

Dossards restants* : 72 euros

Garantie annulation : 11 euros

Option « Report inscription 2024 » : 8 euros

SaintéSprint – Départ le samedi 30 novembre

2000 premiers dossards* : 40 euros

Dossards restants* : 50 euros

Garantie annulation : 8 euros

Option « Report inscription 2024 » : 6 euros

SaintéTic– Départ le samedi 30 novembre

2000 premiers dossards* : 25 euros

Dossards restants* : 30 euros

Garantie annulation : 5 euros

Option « Report inscription 2024 » : 4 euros

SaintÉpique – Départ le dimanche 1 décembre

2000 premiers dossards* : 30 euros

Dossards restants * : 35 euros

Garantie annulation : 3 euros

SaintéLyon Relais 2 – Départ le samedi 30 novembre

2000 premiers dossards* : 105 euros

Dossards restants* : 135 euros

Garantie annulation : 20 euros

Option « Report inscription 2024 » : 10 euros

SaintéLyon Relais 3 – Départ le samedi 30 novembre
2000 premiers dossards* : 128 euros
Dossards restants* : 150 euros
Garantie annulation : 22 euros
Option « Report inscription 2024 » : 15 euros

SaintéLyon Relais 4 – Départ le samedi 30 novembre
2000 premiers dossards* : 165 euros
Dossards restants* : 190 euros
Garantie annulation : 28 euros
Option « Report inscription 2024 » : 20 euros

SaintéGones – Départ le vendredi 29 novembre
2000 premiers dossards * : 8 euros
Dossards restants : 12 euros
Garantie annulation : 2 euros

** Tous parcours confondus*

Attention, le nombre de dossards par parcours est limité.

Le prix d'inscription comprend :

_Le chasuble Asics SaintéLyon / Le cadeau de bienvenue pour tous / La médaille finisher pour les personnes bouclant les formules solo Lyon SaintéLyon SaintéLyon SaintExpress SaintéSprint et Saintétic / Médaille finisher pour les relais / Le rapatriement des sacs / Le ravitaillement au départ / Le repas d'arrivée / Le chronométrage électronique / Le suivi live / La médicalisation

Pour la SaintÉpique : l'ensemble des services mis à part le chronométrage

Pour la Lyon SaintéLyon : voir la rubrique dédiée dans le règlement

Pour la SaintéGone : Le chasuble Asics SaintéLyon / La médaille finishers / Collation & bonbons à volonté / Suivi & sécurité

e. GARANTIES

GARANTIE ANNULATION COUREUR

Au moment de son inscription, tout participant peut souscrire à l'option « Garantie annulation ».

Celle-ci garantit le remboursement des frais d'inscriptions (moins le montant des frais de transaction et le montant de la garantie annulation)

Ceci dans 2 cas :

1. Le participant est contraint d'annuler sa participation pour raison médicale.

Conditions : un accident, une maladie grave, incapacité de pratiquer la course à pied.

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en langue française.

Condition d'indemnité : Toute demande de remboursement devra nous parvenir accompagnée du certificat médical, au plus tard le 26 novembre 2024 cachet de la poste faisant foi à Extra Sports – SaintéLyon – 107 Rue Bèchevelin – 69007 - Lyon

2. Dans le cas où l'organisation devrait annuler ou reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, seules les personnes ayant souscrit à la « garantie annulation » pourront demander le remboursement total de leur inscription sur simple demande et sans justificatif. (moins le montant des frais de transaction et le montant de la garantie annulation)

REPORT 2024

Au moment de son inscription, tout participant peut souscrire l'Option Report 2024. Celle-ci permet de demander sans conditions un report total de son inscription (sans option) à l'édition de la SaintéLyon 2024. Le report sera valable uniquement pour l'édition 2024 sur la même distance ou une distance inférieure.

Demande à effectuer par mail à info@saintelyon.com avant le 26 novembre 2024 23h59.

Dans le cas où l'organisation devrait annuler ou reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, les personnes ayant souscrit à cette option pourront reporter leur inscription à l'année suivante sur simple demande et sans justificatif.

MODIFICATION D'INSCRIPTION - CHANGEMENT D'ÉPREUVE

- D'une course vers une course à plus faible kilométrage : aucun remboursement.

- D'une course ou d'une course vers une course à plus fort kilométrage : paiement de la différence suivant le tarif en cours.

Le changement se fera dans la limite des dossards disponibles.

Aucune modification ne sera possible après le 26 novembre 2024. Les demandes de changement devront être reçues par courrier/mail au plus tard à cette date et dans la limite des dossards disponibles.

TRANSFERT DE DOSSARD

Le transfert de dossard à une autre personne est possible en passant par le site internet de la SaintéLyon dans la rubrique infos pratiques. Il est obligatoire de suivre cette procédure si vous souhaitez transférer votre dossard.

Il est possible jusqu'au 26 novembre 2024. Aucun changement ne sera effectué sur place.

La personne remplaçante règlera alors l'inscription au tarif en cours.

Le remboursement de la personne cédant son dossard sera effectué une fois l'inscription de la personne remplaçante effectuée. 2 euros de frais de dossier et 4 euros en frais de remboursement seront retenus.

ANNULATION COURSE

L'organisation de la SaintéLyon se réserve le droit d'annuler ou de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs.

Les participants ayant souscrit à la « Garantie annulation » pourront demander un remboursement de leur inscription selon les conditions indiquées dans le paragraphe « Garantie annulation coureur ».

Les participants ayant souscrit à l'option « Report inscription 2024 » pourront reporter leur inscription à l'année suivante.

Pour les personnes ne souhaitant ni souscrire à la Garantie Annulation, ni à la Garantie Report, ils ne pourront prétendre à aucun remboursement. Toutefois, dans le cas où l'organisation soit contrainte de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, le participant se verrait automatiquement reporté un pourcentage variable de son inscription pour l'année suivante.

Ce pourcentage sera déterminé en fonction de la date à laquelle pourrait être prise la décision du report :

_ Annulation ou report moins de 6 mois avant événement : 80 % du montant de l'inscription crédité

_ Annulation ou report moins de 4 mois avant événement : 70 % du montant de l'inscription crédité

_ Annulation ou report moins de 2 mois avant événement : 60 % du montant de l'inscription crédité

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE – POUR TOUS LES PARTICIPANTS (sauf Lyon SaintÉLyon > voir rubrique dédiée dans le règlement et SaintÉGones)

- Une frontale avec pile de rechange,
- Une couverture de survie,
- Un système d'hydratation de 1L minimum,
- Un vêtement de pluie,
- Une réserve alimentaire,
- Un sifflet,
- Un coupe-vent,
- Un équipement vestimentaire adapté à la météo prévue (collants, deux à trois couches de vêtements, bonnet, gants) et évacuant la transpiration.

La dernière couche (comprenez le vêtement supérieur couvrant le haut du corps et les jambes) devra obligatoirement présenter un dispositif rétro réfléchissant de manière à rendre le coureur visible de tous.

- Un gobelet personnel
- Un téléphone portable avec une batterie chargée

ÉQUIPEMENT FACULTATIF

- Des chaussures mixtes (éviter les chaussures trop typées trail ou course sur route),
- Une pochette à déchets et quelques produits énergétiques, mais ne vous surchargez pas. Vous trouverez des ravitaillements copieux.

Les bâtons sont interdits.

Les animaux ne sont pas autorisés sur parcours.

CONSIGNE SACS / VESTIAIRES / DOUCHES

Vous aurez la possibilité de laisser un sac de moins de 10kg sur le lieu de départ de votre épreuve (pour les épreuves solos uniquement).

Vous aurez une étiquette pour la consigne dans votre enveloppe coureur.

Il y aura des vestiaires et des douches à l'arrivée à la Halle Tony Garnier.

CERTIFICATS MEDICAUX & LICENCES

Plus de certificat médical de non contre-indication, mais un passeport personnalisé santé.

La loi « Sport » du 2 mars 2022 a laissé à chaque fédération le libre choix du caractère obligatoire ou non de fournir un certificat médical pour participer aux compétitions sportives **pour les non-licenciés**.

Depuis le 16 janvier 2024, la FFA a mis en place le Parcours Prévention Santé (PPS). pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical.

Tout participant majeur non licencié, pour son inscription à une épreuve chronométrée du Marathon du beaujolais, devra se connecter, dans les 3 mois précédant la compétition, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo).

Au terme du PPS, le participant pourra éditer son attestation de fin de Parcours, (n° temporaire) puis la fournir à l'organisation avant la course en complétant son dossier d'inscription en ligne.

PARCOURS

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible. L'ensemble des parcours seront fermés à 16h30.

a. ACCOMPAGNATEURS

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s'alimenter sur les ravitaillements. L'assistance élites est tolérée exclusivement dans un rayon de 200 mètres autour du point de ravitaillement officiel.

b. CHRONOMETRAGE ET POINTS DE CONTROLE

Le chronométrage sera assuré par un dispositif à la cheville ou au dossard. Chaque concurrent doit installer son dossard et le bracelet électronique, fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification. Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

c. SIGNALISATION

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels sera complété par quelques marquages au sol et de la rubalise. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Le kilométrage est indiqué tous les dix kilomètres à compter du « arrivée à 30km ».

d. DÉPARTS*

Afin d'offrir un confort de course à chacun des participants et assurer votre sécurité, veuillez noter que les départs des différentes formules seront échelonnés selon plusieurs vagues et ce de la manière suivante :

Vendredi 29 novembre 2024 :

- SaintéGones
4 courses pour 4 départs :
_BabyGone (2015-2016-2017-2018) : 1km : Départ 18h15
_Gone12 (2013-2014) : 2km : Départ 18h30
_Gone14 (2011-2012) : 3km : Départ 18h45
_Gone16 (2009-2010) : 4km : Départ 19h00

Samedi 30 novembre 2024 :

- Lyon SaintéLyon
Départs en 1 vague de 450 coureurs.
Lyon à 9h00
- SaintéLyon
Départs en 5 vagues de 1500 coureurs maximum toutes les 15 minutes. Premier départ donné depuis Saint-Etienne à 23h30, dernier départ jugé à 00h30.
- SaintExpress
Départs en 3 vagues de 1800 coureurs maximum avec un intervalle de pause de 10 minutes. Premier départ donné depuis Sainte-Catherine à 23h00, dernier départ jugé à 23h20.
- SaintéSprint
Départs en 2 vagues de 1300 coureurs maximum avec un intervalle de pause de 10 minutes. Premier départ donné depuis Soucieu-en-Jarrest à 23h00, dernier départ jugé à 23h10.

- SaintéTic
Départs en 2 vagues de 800 coureurs maximum avec un intervalle de pause de 10 minutes. Premier départ donné depuis Chaponost à 22h30, dernier départ jugé à 22h40.

* Ces vagues sont susceptibles d'être modifiés en raison de la crise sanitaire et/ou autres mesures de sécurité.

Dimanche 1 décembre 2024 :

- SaintÉpique
- Départ en 1 seule vague de 2500 marcheurs. Départ donné depuis Soucieu-en-Jarrest à 11h00.

e. SAS*

SaintéLyon

La première vague qui s'élancera dès 23h30 et qui comptera 1500 coureurs regroupera 3 SAS :

- Le SAS Elites composé des :
_ dossards élites SOLO & RELAIS hommes (750 UTMB Index minimum) et femmes (650 UTMB Index minimum) + mixte
_ dossards prios SOLO & RELAIS hommes (750 UTMB Index minimum) et femmes (650 UTMB Index minimum) + mixte
- Le SAS des coureurs de la LyonSaintéLyon
- Un nouveau SAS Performance SOLO & RELAIS hommes (UTMB Index compris entre 749 et 620 points) et femmes (UTMB Index compris entre 649 et 520 points)

SaintExpress

La 1ère vague qui s'élancera dès 23h00 et qui comptera 1100 coureurs regroupera 2 SAS :

- Le SAS élites SOLO hommes (750 UTMB Index minimum) et femmes (650 UTMB Index minimum)
- Un nouveau SAS Performance SOLO hommes (UTMB Index compris entre 749 et 620 points) et femmes (UTMB Index compris entre 649 et 520 points)

* Ces SAS sont susceptibles d'être modifiés en raison de la crise sanitaire et/ou autres mesures de sécurité.

Infos : afin d'anticiper des variations de côte entre votre inscription et le départ, l'organisation sélectionnera votre UTMB Index au dernier moment c'est-à-dire au moment du retrait de votre dossard. Vous pourrez retirer, le cas échéant, une contremarque qui vous permettra d'accéder aux différents SAS

f. BARRIERES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Aucun participant ne sera chronométré après des barrières horaires indiquées sur le site internet de l'épreuve. Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après ces barrières horaires.

Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

- **Barrières Horaires 2024**

LyonSaintéLyon

Saint-Etienne : Samedi 30 novembre - 22h30

Les barrières horaires allers sont calculées en heure sur la base du dernier départ donné à 09:00 le samedi 29 novembre 2024.

L'allure de référence est de 5.9km/h

Les barrières horaires s'appliquent en sortie du point de ravitaillement, elles sont non éliminatoires mais conduisent à un rapatriement sur Saint-Etienne offrant la possibilité aux coureurs d'effectuer la SaintéLyon comme un participant classique.

SaintéLyon

Lyon : Dimanche 1 décembre - 16h30

Les barrières horaires retours sont calculées en heure sur la base du dernier départ donné à 00:30 le dimanche 1 décembre 2024

L'allure de référence est de 4.8km/h

Les barrières horaires s'appliquent en sortie du point de ravitaillement, elles sont éliminatoires avec rapatriement immédiat en navette sur l'arrivée Saint-Christo-en-Jarez - 4h15

Sainte-Catherine - 7h00

Soucieu-en-Jarrest - 11h45

Chaponost - 13h35

Lyon - 16h30

g. AUTRES POSSIBILITES DE MISE HORS COURSE

- en cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet ;
 - en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 100 mètres après le ravitaillement).
- « RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT ».

h. RAVITAILLEMENTS

La Lyon SaintéLyon s'effectue en semi-autosuffisance; 7 points de ravitaillements complets, 1 point liquide Chaud et Froid + repas à St Etienne + repas d'arrivée

La Lyon SaintéLyon est une épreuve spécifique. Les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque ravitaillement.

La SaintéLyon s'effectue en semi-autosuffisance ; 5 ravitaillements solide/liquide.

La SaintExpress s'effectue en semi-autosuffisance ; 3 ravitaillements solide/liquide.

La SaintéSprint s'effectue en semi-autosuffisance ; 1 ravitaillement solide/liquide.

La SaintéTic s'effectue en autosuffisance.

La SaintÉpique s'effectue en semi-autosuffisance ; 1 ravitaillement solide/liquide.

i. RAVITAILLEMENT D'ARRIVÉE

Un repas sera mis en place à l'arrivée de 23h30 samedi 30 novembre à 15h00 le dimanche 1 décembre 2024.

SPÉCIFICITÉS LYON SAINTÉLYON

a. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La partie Lyon – Saint-Etienne est une randonnée ouverte à toute personne en bonne santé et apte à la pratique de la course à pied d’ultra fond. Chaque participant est considéré comme étant en excursion personnelle sous sa propre initiative. Le retour se fera lui, dans l’esprit de course de la SaintéLyon.

b. RÈGLES DE L’ALLER

Le départ sera donné à 9h00 depuis la Halle Tony Garnier de Lyon.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d’un éventuel manquement à ses règles.

Les participants à l’épreuve devront rejoindre Saint-Etienne dans le meilleur esprit impérativement avant les délais impartis

3 points de ravitaillement seront mis en place par l’organisation et seront accessibles aux horaires suivants (à venir) :

Soucieu-en-Jarrest

Sainte-Catherine

Saint-Christo-en-Jarez

c. CONDITIONS D’INSCRIPTIONS

L’organisateur veillera à ce que les prétendants puissent justifier d’un niveau suffisant pour couvrir l’épreuve dans les meilleures conditions. Chaque participant doit s’assurer d’avoir les capacités physiques requises pour effectuer l’épreuve dans les temps impartis.

A ce titre, tout prétendant devra pouvoir justifier :

D’avoir terminé une édition de la SaintéLyon (grand parcours uniquement)

OU

D’être finisier d’un 70km trail avec un indice montagne de 4 minimum

Un justificatif de performance (diplôme, feuillet de résultats ou autre) devra être téléchargé par le prétendant à l’inscription. Après consultation, l’organisation confirmera de manière officielle l’inscription au prétendant par retour de mail.

Si votre inscription n’est pas validée, vous serez remboursé de vos frais d’inscriptions (moins les frais de transaction bancaire).

d. MATÉRIEL OBLIGATOIRE

- Dossard
- Une frontale avec pile de rechange,
- Une couverture de survie,
- Un système d’hydratation de 1L minimum,
- Un vêtement de pluie,
- Une réserve alimentaire,
- Un sifflet,
- Un coupe-vent,
- Un équipement vestimentaire adapté à la météo prévue (collants, deux à trois couches de vêtements, bonnet, gants) et évacuant la transpiration. La dernière couche (comprenez le vêtement supérieur couvrant le haut du corps et les jambes) devra obligatoirement présenter un dispositif rétro réfléchissant de manière à rendre le coureur visible de tous.

- Un gobelet personnel,
- Un téléphone portable avec une batterie chargée,
- Une montre GPS permettant d'intégrer la trace de l'épreuve pour la partie Lyon – Saint-Etienne

e. SACS D'ALLÈGEMENT

Un sac d'allègement sera offert aux participants et pris en charge par l'organisation.

Le premier sera acheminé jusqu'à Sainte-Catherine

Le second sera transporté jusqu'à Saint-Etienne et sera disponible dans l'espace dédié aux coureurs de la Lyon SaintéLyon.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de retard ou d'impossibilité d'acheminement des sacs d'allègement aux points prévus. Les organisateurs ne sont en rien responsable du matériel des participants. En cas de vol, accident, casse ou perte, la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée.

RECOMPENSES

Lyon SaintéLyon : Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch et lots pour 4ème scratch + 5ème scratch

SaintéLyon : Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch et lots pour 4ème scratch + 5ème scratch ainsi que 1er espoir, 1er senior/M0, 1er M1/M2, 1er M3/M4, 1er M5/M6 (hommes et femmes)

SaintExpress : Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch et lots pour 4ème scratch + 5ème scratch ainsi que 1er espoir, 1er senior/M0, 1er M1/M2, 1er M3/M4, 1er M5/M6 (hommes et femmes)

SaintéSprint : Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch et lots pour 4ème scratch + 5ème scratch ainsi que 1er espoir, 1er senior/M0, 1er M1/M2, 1er M3/M4, 1er M5/M6 (hommes et femmes)

SaintéTic : Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch et lots pour 4ème scratch + 5ème scratch ainsi que 1er espoir, 1er senior/M0, 1er M1/M2, 1er M3/M4, 1er M5/M6 (hommes et femmes)

SaintéLyon – Relais 2 : Trophées et lots les 3 premières équipes au scratch et lots pour la 1ère équipe féminine et la 1ère équipe mixte.

SaintéLyon – Relais 3 : Trophées et lots les 3 premières équipes au scratch et lots pour la 1ère équipe féminine et la 1ère équipe mixte.

SaintéLyon – Relais 4 : Trophées et lots les 3 premières équipes au scratch et lots pour la 1ère équipe féminine et la 1ère équipe mixte.

Pas de cumul : Un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux (dans notre exemple : le scratch).

Remises des récompenses

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Classement et diplôme

Pour tous les concurrents sur Internet. (www.saintelyon.com)

Contrôle antidopage

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage

SERVICE MÉDICAL

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours. Un numéro d'urgence sera inscrit sur le dossard du participant, qui pourra en cas d'urgence, contacter le service médical.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

Le dispositif sera assuré par :

- 6 médecins urgentistes
- 6 infirmiers
- 64 secouristes
- 4 4*4
- 3 quads
- 5 VL
- 4 Ambulances

ÉQUIPE MEDICALE Á L'ARRIVÉE

Une équipe d'ostéopathes, podologues et kinésithérapeutes bénévoles sera à votre disposition.

UTILISATION D'IMAGE / CNIL / ENGAGEMENT CONTRACTUEL

a. RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

b. UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs de la « SaintéLyon », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

c. CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité d'Extra-Sports qui est la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants acceptent de recevoir par email des informations et newsletters concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par Extra-Sports ((Lyon Urban Trail, Trail des Forts, Grand Trail du Saint-Jacques, ProbikeShop STLVTT, Lyon Free Bike, VentouxMan, Marathon International du Beaujolais, LUT By Night). Par l'intermédiaire d'Extra-Sports, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse info@saintelyon.com, ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à Extra Sports – SaintéLyon – 107, Rue Béchevelin – 69007 Lyon. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

d. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.
